



SIGNEZ LA PETITION !

Engagements du Ministre : STOP aux promesses sans lendemain !

Non, décidément la création de la DGFIP n'est pas une simple réforme d'organisation des deux anciennes directions de la DGI et de la DGCP : elle ne garantit ni les emplois, ni les missions, ni les personnels, ni le réseau !

MISSIONS ET RESEAU

Non, la DGFIP ne garantit aucunement le maintien et le développement des missions exercées par les deux directions : son premier objectif reste la suppression massive d'emplois.

Que valent alors les engagements répétés du ministre autour du maintien des missions quand il refuse dans le même temps de débattre de la politique de l'emploi ? Refuser de débattre du niveau d'emplois nécessaires et accentuer une politique massive de suppressions conduit inéluctablement à la fragilisation des missions ! De plus, certaines d'entre elles sont aujourd'hui la cible de lourdes évolutions à venir : la gestion des collectivités locales, l'hôpital, les OPHLM, les services de la paie, des pensions, l'informatique, le contrôle fiscal, le service public foncier, sont en danger, menacés par la création d'agences comptables pour les uns ou d'externalisation pour les autres.

Non, notre réseau n'est pas conforté par cette fusion qui éloigne dans les faits le service public de l'usager !

Regrouper toujours plus les structures notamment par la dévitalisation des plus petites, pour réduire au maximum leur implantation, c'est à dire leur coût, ne conduit pas à conforter la proximité du service public. A cet égard, l'accueil fiscal présenté comme la pérennisation des trésoreries de proximité sans moyens supplémentaires et sans réelle volonté de le mettre en œuvre ressemble à une vaste tromperie et n'est qu'un leurre !

DROITS ET GARANTIES DES PERSONNELS

Non, au contraire des annonces et engagements du Ministre, les droits des agents de la DGFIP ne sont pas garantis.

Harmonisation vers le haut, dites-vous Monsieur WOERTH ?!

Harmonisation vers le haut, dites-vous Monsieur WOERTH ?!

...Pas pour les régimes indemnitaires...

Harmonisation a minima pour les uns, rien du tout pour les autres !

En refusant une harmonisation des primes, une par une, s'alignant sur le régime le plus favorable et permettant de définir un « socle commun » s'appliquant à tous les régimes indemnitaires, le Ministre a pour des raisons budgétaires, fait le minimum. Et pour ceux, bénéficiant de régime atypique (redevance, cadastre, hypothèques, centres d'encaissement, huissiers, brigades de vérification et service de recherche, CIS ...), c'est l'exclusion du dispositif et donc tout simplement, rien !

...Pas pour les jours comptables...

Lors de la rencontre du 27 octobre avec les organisations syndicales, le Ministre annonce sa décision de supprimer les jours comptables (correspondant en moyenne à deux jours/an pour tous les agents des services déconcentrés du Trésor, des recettes des Douanes et des Impôts, des conservations des hypothèques) et de les « compenser » par une journée de congé supplémentaire (calée sur un pont naturel) pour tous les agents de la DGFIP dès l'année prochaine... Mais, en respectant le principe de l'harmonisation vers le haut du Ministre, cela faisait a minima deux jours pour tous !

... Pas pour les Tableaux d'avancement ...

En accordant en guise de « remerciement », 30% de promotion au bénéfice de l'âge (59ans ou 60 ans), pour les TA au grade de Contrôleur Principal, l'administration ne laissera de fait qu'un reliquat de promotions aux autres contrôleurs et aggravera le blocage de leur déroulement de carrière. Cette mesure a les mêmes effets sur le TA à contrôleur 1^{ère} classe des impôts.

Pour l'ensemble des autres tableaux d'avancement, avec seulement 1% à 5% de promotions, beaucoup d'agents resteront encore sur « la touche » alors qu'ils remplissent les conditions statutaires pour changer de grade. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle situation, si loin des attentes des personnels.

...Pas pour l'accès à la catégorie A...

L'examen professionnel, présenté comme une 3^{ème} voie d'accès au grade d'inspecteur, créera beaucoup de désillusions et aucune perspective d'évolution de carrière pour beaucoup d'agents.

Le faible volume de promotion annoncé, à peine une centaine par filière, continue de laisser la part belle à l'arbitraire de la liste d'aptitude.

Avec les épreuves proposées, un écrit trop généraliste et un oral qui présente un caractère trop arbitraire et subjectif, nous restons loin d'un véritable examen pro-

fessionnel qui reconnaisse les qualifications et expérience professionnelles acquises.

...Pas pour les mutations...

Une soixantaine de détachements entre les deux filières pour compenser l'insuffisance chronique de mutations avec des milliers de demandes en attente : voilà en quoi consiste l'effort exceptionnel du Ministre !

Et des projets concrets...

Maintien dans la commune actuelle de résidence administrative des agents...les premières failles ?

Alors que le ministre et le directeur général affirment le maintien dans la commune de résidence administrative des agents dans le cadre de la création de SIP, ils ouvrent déjà des dérogations à leurs engagements ! Pour un CDI qui n'a pas de trésorerie dans sa résidence administrative, on propose tout simplement de créer un SIP avec des trésoreries limitrophes (61 postes concernés). Seul critère retenu, la distance géographique et ça peut aller de moins d'un kilomètre à plus de 20 ! Et voilà la conception de mobilité subie qui refait surface dans un contexte où le projet de loi sur la mobilité doit être soumis à l'examen de l'Assemblée nationale au mois de janvier 2009 !

Une prime PFR, qui supprime les primes !

Le 5 décembre, Eric WOERTH, aussi ministre de la Fonction Publique, remet totalement en cause toute réelle possibilité de revalorisation des rémunérations en annonçant, directement par e-mail et à tous les agents, la mise en place de la PFR (Prime de Fonction et de Rendement).

Toutes les primes seront fondues dans un socle commun Fonction Publique et seront soumises, en grande part, à des critères de rendement et de « bonne volonté de l'agent ». C'est tout simplement l'adossement de la rémunération à une seule et unique évaluation par le supérieur hiérarchique direct, sans aucun barème de référence puisque le ministre veut carrément supprimer la notation statutaire.

Dès 2012, année qui coïncide avec la finalisation de la mise en œuvre du plan d'accompagnement social du ministre, les quelques mesures d'harmonisation indemnitaire issues de la nouvelle DGFIP seront remises dans la balance.



Pétition

STOP aux déclarations...

...place à la Négociation !

Les agents soussignés demandent l'ouverture de négociations immédiates à la DGFIP :

- ✓ Sur les emplois
- ✓ Sur le dossier indemnitaire
- ✓ Sur le déroulement des carrières
- ✓ Sur la satisfaction du droit à mutation
- ✓ Sur les jours comptables
- ✓ Sur un plan de résorption de la précarité pour les contractuels
- ✓ Sur le réseau de service public
- ✓ Sur la réalisation de nos missions que nous voulons de qualité

Nom	Prénom	Poste ou service	Signature

A retourner aux responsables de section ou au bureau syndical :

pour le **SNADGI-CGT** (Impôts) : Alain DOMENGENES : alain.domenges@dgfip.finances.gouv.fr 01 48 18 80 16

ou pour le **SNT-CGT** (Trésor) : tresor@cgt.fr - 263, rue de Paris - Case 451 - 93514 Montreuil Cedex